

Communiqué : lutte contre les nitrates sur la Vilaine amont : courage fuyons à la mairie de Vitré !

Siégeant à la commission extra-municipale environnement, Vitré Tuvalu a été amené à prendre position sur une restructuration d'élevage porcin sur la commune d'Argentré. Clairement, ce projet conduisait à plus d'azote sur le bassin de la Valière. Une majorité des membres de la commission a donné un avis négatif à ce projet, ce dont nous nous félicitons.

Mais surprise ! Le conseil municipal du 15 septembre ne suit pas l'avis de la commission et, à l'initiative du maire, décide finalement de ne pas donner d'avis sur la question. Or cette absence de positionnement de la commune de Vitré réduit de fait les chances que le projet soit rejeté par les autorités préfectorales.

Alors que les nitrates souillent toujours nos rivières (plus de 60 mg/l de nitrates à Torcé à l'hiver 2011), que le canton d'Argentré est en Zone d'excédent structurel (ZES) d'azote et que les communes du littoral paient un lourd tribut avec la présence des algues vertes, nous regrettons l'absence de volonté politique du maire de Vitré d'agir réellement contre ce problème.

Le monde agricole joue un rôle clé dans la résolution de ce problème mais nous n'ignorons pas que les services de l'Etat ou que certains élus locaux ont aussi une large responsabilité. Il est de notre devoir de rappeler que seul l'intérêt général devrait guider les choix des élus, et non la préservation d'intérêts particuliers ou catégoriels.

Vitré Tuvalu

23 septembre 2011

Contact presse : J. Le Letty 02 99 75 22 04

Précisions

Valeur 2010 de la station de suivi de qualité des sur le bassin versant concerné : **43 mg/l de nitrates** à Pocé les bois (source : Conseil général d'Ille et Vilaine, bulletin n°28, page 21)

<http://www.bretagne-environnement.org/Media/Documentation/Bibliographies/Qualit-eau-35-bulletin-du-reseau-de-suivi-de-la-qualite-des-eaux-superficielles-en-Ille-et-Vilaine>

La donnée nitrate (maximale) la plus proche du dossier étudié est de **66 mg/l à Torcé** (fév. 2011),
Source : Syndicat de Vilaine Amont

Rappel : La valeur maximale autorisée pour les nitrates est de 50 mg/l, la valeur d'alerte est de 40mg/l, l'OMS recommande de ne pas dépasser 25 mg/l (source : CG d'Ille et Vilaine, bulletin n°28, page 4)

Le canton d'Argentré est en Zone d'excédent structurel (ZES), avec un programme de réduction de la pression azotée et des valeurs seuil maximales (le monde associatif conteste toutefois les modes de calcul et la Commission européenne conteste aussi l'application de la réglementation européenne dans notre pays) <http://www.bretagne-environnement.org/Media/Atlas/Cartes/Zones-d-excedent-structurel-en-azote>

Le conseil municipal d'Etelles a pris un avis négatif sur le projet, se basant aussi sur le refus d'accepter encore plus d'azote sur le bassin versant (source : mairie d'Etelles)